

MAZARS  
Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 LA DEFENSE CEDEX

STREGO  
4 rue de Landemaure  
BP 70948  
49009 ANGERS CEDEX 01

**FEDERATION DU  
CREDIT MUTUEL D'ANJOU**  
*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
adhérente à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel*

1 place Molière

49000 ANGERS

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE 2009**

MAZARS  
Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 LA DEFENSE CEDEX

STREGO  
4 rue de Landemaure  
BP 70948  
49009 ANGERS CEDEX 01

**FEDERATION DU  
CREDIT MUTUEL D'ANJOU**  
*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*  
*Adhérente à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel*

1 place Molière

49000 ANGERS

---

**RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

En vertu des dispositions de l'article 612-5 du Code de commerce, nous vous présentons en notre qualité de Commissaires aux Comptes un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle des conventions autres que celles dont nous avons été avisés, mais de vous communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous n'avons pas été avisés de la conclusion de nouvelles conventions au cours de l'exercice.

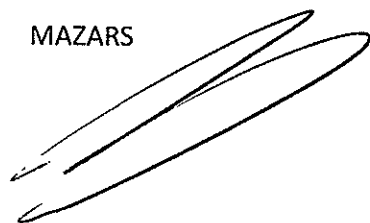
Par contre, l'exécution d'une convention ancienne s'est poursuivie sur l'exercice 2009 :

- La Fédération met à la disposition de Monsieur Bernard FLOURIOT, votre président, un véhicule pour ses déplacements entrant dans le cadre de sa fonction.

Fait à Courbevoie et Angers, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Pierre MASIERI

STREGO



Alain SILORET